

Rectificatif à l'annonce parue le
19/12/2019, concernant la radiation de
la société **GYVER'S AUTO**. Il fallait lire
« date de décision : 31/12/2019 »



ATTESTATION DE PARUTION

INSERTION SUR
lejournaltoulousain.fr
du 24/07/2020

CERTIFICAT
SI-2020-07-22-0008

